



COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET DISCIPLINE

CONFIGURATION REGLEMENTAIRE Réunion plénière lundi 05 décembre 2022

Modification Procès-Verbal

Président : Jean GUYONNET

Nombre de Membres : André CAILLET, André CAUMONT, Isabelle EUGENE,
- En exercice : 11 Etaient présents : Agnes FLEURY, Albert GUESNON, Ali HAKEM,
- Presents : 10 Serge LOVEIKO, Patrick TELLIER, Christian VANTHUYNE.

Etait excusé : Christian MOTTELAY.

Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission sportive décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel pour les sanctions concernant l'ensemble des dispositions prises ci-dessous.

Les présentes décisions de la Commission, sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, sous l'une des formes définies à l'article 190 des règlements généraux de la Ligue de Football de Normandie.

Match n° 25153024 : TILLY S/SEULLES US (31) / PORTAISE ES (31) Vétérans Départemental Groupe Unique du 23/10/2022.

Absence de feuille de match.

Suspicion de fraude.

La Commission.

Jugeant en premier ressort.

Vu les pièces figurant au dossier.

Considérant que le club de TILLY S/SEULLES US a effectivement envoyé une feuille de match papier le 26/11/2022.

Considérant le procès-verbal de la réunion plénière du 14/11/2022.

Considérant l'appel téléphonique avec le Secrétaire de la Commission.

Considérant l'erreur administrative de la Commission.

Considérant qu'il appartenait au club d'interjeter appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N. et régulièrement rappelées dans les procès-verbaux de la Commission.

En l'absence, la Commission ne peut ré-ouvrir le dossier et procéder à un nouvel examen.

Les présentes décisions de la Commission, sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, sous l'une des formes définies à l'article 190 des règlements généraux de la Ligue de Football de Normandie.

Le Président : Jean GUYONNET

Le Secrétaire : Albert GUESNON
Secrétaire adjointe : Agnès FLEURY